

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

NOMBRE DE MEMBRES **CONSEILLERS** 19 EN EXERCICE **PRESENTS** 15

1 2 JUIL. 2024

Codification: 3.3

Acte rendu exécutoire après dépôt en Souspréfecture de Roanne le 1 1 JUIL, 2024 et publication du

1 1 JUIL, 2024

Le Maire, Jean-Yves BOIRE



Séance du 4 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents: Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK et Roseline TRAMBOUZE

Absents avec pouvoir:

Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS Patrick PORNET donne pouvoir à Bernard PLACE Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

Absente sans pouvoir:

Lucie ROCH

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Didier DUPIN

OBJET: 2024-041: Convention de mise à disposition de la salle des sports à l'ADAPEI IME Le Mayollet

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition de la salle des sports à l'ADAPEI IME Le Mayollet, pour la saison 2024 / 2025 (du 1er septembre 2024 au 30 juin 2025), pour des séances de sport les lundis après-midi et les mardis matin pour des enfants atteints de déficience intellectuelle.

Il est proposé de déroger à la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2024 qui fixe les tarifs et donc de mettre à disposition ces locaux à titre gratuit, la gratuité étant justifiée par l'intérêt général de la démarche car il s'agit de favoriser l'insertion / l'ouverture sur le monde extérieur de ces jeunes handicapés et de leur permettre de pratiquer des activités sportives.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240704-2024-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2024 Publication: 11/07/2024

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition de la salle des sports entre la commune et l'ADAPEI IME Le Mayollet pour la saison 2024 / 2025.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents et actes afférents.
- **De préciser** que cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit.

Ainsi fait et délibéré, Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance, Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 8 juillet 2024

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Didier DUPIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201709-20240704-2024-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2024 Publication : 11/07/2024